

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 15/11/2023

**Délibération n° 2023-087
Séance du 7 novembre 2023**

Adhésion à l'association Cluster EMS
Île-de-France

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association, approuvés le 26 novembre 2014,

Vu le rapport de présentation en date du 26 octobre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion au cluster Eau Milieux Sols Paris Île-de-France,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion au cluster Eau Milieux Sols Paris Île-de-France dont le siège social se situe 2 avenue Jean Jaurès 94600 Choisy-le-Roi.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 16 500 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER